



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le six avril deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, Mme CHRIST, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUERE, Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, Mme CUCCURU-RIVOT, M. RENO, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. GADY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. KUYE (pouvoir à Mme FAURE), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à Mme MOULHARAT), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), M. ANDRÉ É. (pouvoir à Mme LAUQUERE), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), M. DUPEYRAT (pouvoir à M. PUGNET), Mme BAYET (pouvoir à M. GADY).

ABSENTS : Néant

Monsieur Yves THOUVENIN de VILLARET est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affectation des résultats 2022 : Lotissement

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2022, réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure FAURE, adjointe au maire :

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget lotissement,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 88 087,16€.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2021)	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-91 957,76 €		97 270,04 €	5 312,28 €
Fonctionnement	95 961,96 €		-13 187,08 €	82 774,88 €
Total	4 004,20 €		84 082,96 €	88 087,16 €

L'excédent de clôture en fonctionnement sera repris au compte 002 du BP 2023 pour 82 774,88€.

L'excédent de clôture en investissement sera repris au compte 001 du BP 2023 pour 5 312,28€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (par 19 voix pour et 6 abstentions : M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT et Mme BAYET)

- **DÉCIDE** de reprendre l'excédent de clôture en fonctionnement soit 82 774,88€ à l'article 002 du budget primitif lotissement 2023.

AR Prefecture

024-212401020-20230413-D31_23-DE
Reçu le 18/04/2023

- **DÉCIDE** de reprendre l'excédent de clôture en investissement soit 5 312,28€ à l'article 001 du budget primitif lotissement 2023.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 13 avril 2023.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

